



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 25.05.2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1-ELECTION DU MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix a élu **Mme Cécile Gomes Recchia**, Maire de la commune de Oisly

2-DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal a décidé la création de 3 postes d'adjoints.

3-ELECTION DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré et voté, les résultats suivants ont été constatés :

M Thierry Barbeillon a été élu premier adjoint avec 10 voix,

Mme Florence Daniau a été élue 2 ème adjointe avec 10 voix,

M Christian Finot a été élu 3 ème adjoint avec 10 voix.

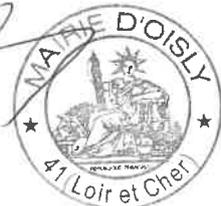
4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

5- FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Madame le maire a indiqué que l'enveloppe indemnitaire est constituée de l'indemnité maximale du maire augmentée des indemnités maximales des adjoints en exercice recevant une délégation. Le Maire bénéficie à titre automatique d'indemnités de fonction selon le barème de l'article L2123-23 du CGCT. Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de fixer au taux maximal les indemnités des adjoints.

Publié le 26.05.2020
Le Maire,
Cécile Gomes Recchia

Le Maire,
Cécile Gomes Recchia

